



**CAF DE LA SOMME**

9 Boulevard Maignan Larivière 80022 AMIENS CEDEX 9

Téléphone : 0322974400 Télécopie :

T 9950602 T

NET506

## DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT

N° de demande : HA2406

Formulée le : 26/09/2008

N° d'allocataire :

Service :

<b>DATE D'ENTREE DANS LE LOGEMENT : 26/09/2008</b>	
Vous n'avez aucun lien de parenté avec le propriétaire du logement.	
<b>ADRESSE A LAQUELLE VOUS DEMANDEZ UNE AIDE AU LOGEMENT</b>	
31 Rue Lavalard 80000 AMIENS	
N° de téléphone : Dom. _____	Autre 0630573642

Précisez votre adresse actuelle si différente :

N° de téléphone pour vous joindre :

Le dossier sera ouvert au nom de **Monsieur Houllier Antoine**

### VOTRE SITUATION FAMILIALE : Vous êtes célibataire

Nom de naissance	Houllier
Nom d'époux(se)	
Prénom	Antoine
Date de naissance	23/04/1989
Nationalité*	Française
N° de sécurité sociale	189046211909514
Votre activité	Etudiant depuis le 01/09/2007

\* Information enregistrée dans nos fichiers sous la forme : français, ressortissant CEE, étranger, bénéficiaire ou non d'une convention internationale

### VOS RESSOURCES EN EUROS

	2006	2007
Salaires	0	0
Bourses de recherche imposables	0	0
Pensions alimentaires reçues	0	0
Pensions et rentes imposables	0	0
Autres revenus	0	0

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L 554-1, L 835.5 du code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

Je certifie l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Votre signature

**AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT****ATTESTATION DE LOYER**

(A REMPLIR PAR LE LOUEUR)

N° de demande : HA2406

N° d'allocataire :

Formulée le : 26/09/2008

Service :

<b>Propriétaire, bailleur :</b>	<b>Locataire en titre :</b>
Adresse :	<b>Monsieur Houllier Antoine</b>
Code Postal :	31 Rue Lavalard
Téléphone :	80000 AMIENS
	<b>Date d'entrée dans le logement : 26/09/2008</b>

S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ?  OUI  NONSurface réelle du logement : ..... m<sup>2</sup>S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ?  NON  OUI - nombre de colocataires .....

Montant mensuel du loyer du mois d'entrée dans le logement (indiquer celui payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet) :

 si AL : montant hors charges : ..... € si meublé AL : montant charges comprises : ..... € si APL : montant hors charges : ..... €Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ?  OUI  NON

S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : .....

S'agit-il d'un hébergement en sous-location ?  OUI  NONSi oui,  Dans une famille d'accueil  Par une association  Autre, Précisez .....

Date d'effet du bail ou d'entrée en vigueur du nouveau loyer : 26/09/2008

**Si le logement est conventionné :**N° de convention :  Signée le \_\_/\_\_/\_\_  Renouvelée le \_\_/\_\_/\_\_

Code bailleur : Code agence :

Code programme : Code locataire :

**S'il s'agit d'un logement pour lequel l'AL est versée obligatoirement au bailleur**

Code bailleur : Code agence :

Code programme : Code locataire :

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme.

**S'il s'agit d'une location dans le cadre du dispositif Besson**, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? NON  OUI (joindre un relevé d'identité bancaire)

Dans tous les autres cas, vous pouvez également choisir de recevoir cette aide chaque mois sur votre compte. Pour cela, il faut que votre locataire soit d'accord et qu'il remplisse avec vous la demande de versement direct.

**Le logement répond-il aux caractéristiques de décence ?**  OUI  NON

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

. Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;

. La toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires;

. L'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger;

. Il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude;

. L'installation de chauffage est suffisante et sans danger;

. L'installation sanitaire :

- s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC

- si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement

. Le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9m<sup>2</sup> pour 2,20m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20m<sup>3</sup>.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_/\_\_/\_\_

Signature et cachet  
(nom et qualité du bailleur)



**CAF DE LA SOMME**

9 Boulevard Maignan Larivière 80022 AMIENS CEDEX 9

Téléphone : 0322974400 Télécopie :

T 5020001 X

VERDIR

## **AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT DEMANDE DE VERSEMENT DIRECT A L'ORGANISME LOUEUR**

N° de demande : HA2406

Formulée le : 26/09/2008

N° d'allocataire :

Service :

<b>Propriétaire, bailleur :</b>  Adresse :  Code Postal :  Téléphone :	<b>Identité du demandeur :</b> <b>Monsieur Houllier Antoine</b>  <b>Date d'entrée dans le logement : 26/09/2008</b>
--	--

Si vous habitez un logement HLM ou un logement conventionné APL, l'aide sera versée directement à votre organisme loueur et elle sera automatiquement déduite de votre loyer. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez aussi choisir cette solution à la fois rassurante pour votre propriétaire et plus simple pour vous-même.

Vous souhaitez bénéficier de ce mode de versement : il suffit, en accord avec votre propriétaire-bailleur, que vous apposiez chacun votre signature au bas de la demande de versement direct ci-dessous.

**Accord commun qui doit être signé à la fois par le propriétaire-bailleur et l'allocataire.**

**L'allocataire demande que les paiements de son aide au logement soient effectués directement au propriétaire-bailleur désigné ci-dessus.**

**Ce dernier, s'engage en contrepartie de son accord à signaler à la caisse tout impayé dans les trois mois suivant son apparition et immédiatement le départ de l'allocataire du logement concerné et prend connaissance du fait, qu'à défaut, il devra rembourser à la Caisse l'allocation versée indûment.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_  
Signature et cachet du propriétaire-bailleur

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_  
Signature du demandeur

**Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme loueur**

Pour être valable, cet accord doit être signé à la fois par le bailleur ou le gestionnaire ou la personne mandatée, et l'allocataire. Sa durée est d'un an minimum. Il sera reconduit tacitement tant qu'il n'aura pas été remis en cause par les deux signataires.



**CAF DE LA SOMME**

9 Boulevard Maignan Larivière 80022 AMIENS CEDEX 9

Téléphone : 0322974400 Télécopie :

T 9951102 B

NET511

## AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT - JEUNES DE MOINS DE 25 ANS

N° de demande : HA2406

N° d'allocataire :

Formulée le : 26/09/2008

Service :

### Monsieur Houllier Antoine

Vous louez un appartement ou une chambre universitaire. Vous avez sans doute droit à une aide au logement. Mais attention, sachez que si cette aide vous est accordée, vos parents ne recevront plus de prestations familiales en votre faveur. De plus, s'ils bénéficient d'une aide au logement (allocation de logement ou APL), du R.M.I., vous ne serez plus pris en compte pour le calcul de ces aides, ce qui entraînera la diminution ou peut-être même la perte de ces allocations.

Votre caisse d'allocations familiales

### VOUS AVEZ MOINS DE 25 ANS

Vos parents perçoivent-ils ou ont-ils perçu des prestations familiales pour vous (allocations familiales, allocation de logement ou APL, RMI, ...) ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Si Oui	VOS PARENTS
Jusqu'à quelle date ?	
De quel organisme ?	
Leur numéro d'allocataire :	
Nom, prénom et adresse des parents :	

#### DECLARATION SUR L'HONNEUR

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L 554-1, L 835.5 du code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

Je certifie l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Votre signature



**CAF DE LA SOMME**

9 Boulevard Maignan Larivière 80022 AMIENS CEDEX 9

Téléphone : 0322974400 Télécopie :

---

## Aide au logement

### *Les pièces à joindre à votre demande*

- L'ATTESTATION DE LOYER jointe, remplie par votre propriétaire ou l'organisme loueur.
- La photocopie lisible des recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport ou de votre extrait d'acte de naissance.
- Un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne.

**Vous avez imprimé tous les documents de votre dossier.**

- 1. Vérifiez, complétez si nécessaire ces documents. N'oubliez pas de les dater et les signer.**
- 2. Adressez-les, accompagnés des pièces justificatives demandées, en un seul envoi, à votre Caf, à l'adresse indiquée en haut des documents.**
- 3. Conservez cet imprimé où figure le numéro internet de votre demande qui vous sera utile si vous devez contacter votre Caf.**

**N° de demande : HA2406**